



Local vide ordures verouillé

Par valac

Bonjour,

Membre du CS depuis peu on me pose des questions dont parfois je peine à donner les bonnes réponses.

Aussi en voila une :

Il y a environ une trentaine d'années des copropriétaires d'une des 7 colonnes de VO ont obtenu au cours d'une AG l'autorisation de verrouiller leur colonne. Ils en ont la clé ainsi que la gardienne

Un des copropriétaire souhaite que cette colonne soit libre d'accès aux autres copropriétaires (pour ma part au bout de 30 ans ce copropriétaire à la dent dure envers quelqu'un)

Bref, est-il possible d'obtenir à nouveau l'accès à ce VO pour l'ensemble des copropriétaires ? si oui comment faire ?

Dans la cas contraire :

Cette colonne ne devient-elle pas "une propriété" au bout de tant d'année ?

Peut-on légalement demander une participation financière (aux tantièmes) ?

Je m'explique : le simple fait de priver les autres copropriétaires de la jouissance de ce local VO, pourquoi devraient-ils payer les frais qui en résultent (évacuation des OM, entretien de la colonne etc etc) ?

Vous remerciant par avance de vos réponses

Cordialement

VL